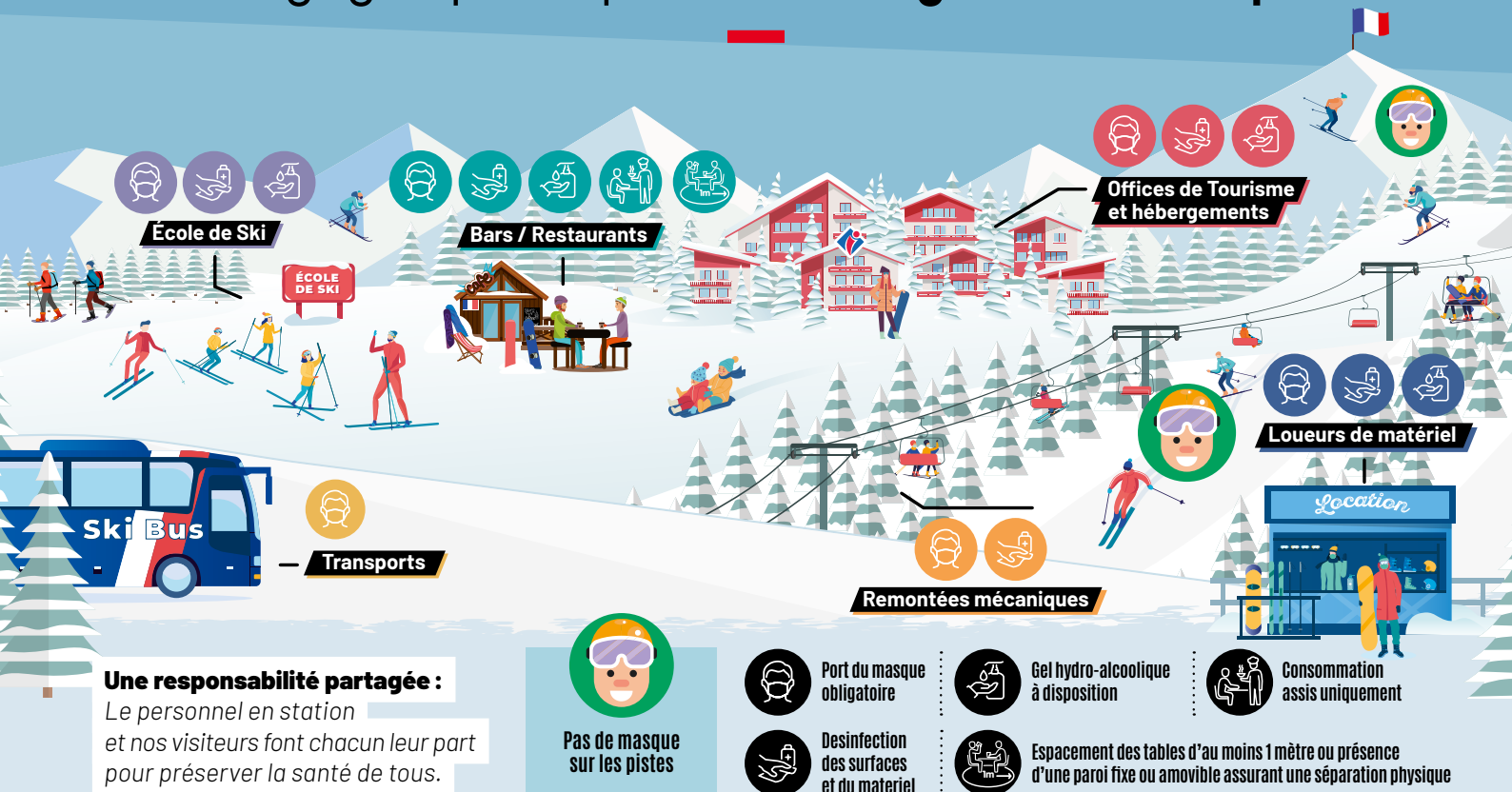


Les stations seront aux petits soins

Tous engagés pour que la montagne reste un plaisir.



Pour accéder à la station, dans les transports publics

- Port du masque obligatoire sur les quais et dans les bus.

Dans les Offices de Tourisme et dans votre hébergement

- Port du masque obligatoire dans les parties communes et closes.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.
- Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Remontées mécaniques

- Port du masque obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques.
- Désinfection quotidienne des zones de contact.
- Pas de limitation de débit ou de capacité sur les remontées mécaniques.
- Sur certains téléskis et tapis, l'utilisateur pourra être dispensé du masque (se reporter aux consignes de l'exploitant).

Chez le loueur de matériel

- Port du masque obligatoire.
- Désinfection du matériel loué.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.

À l'École de Ski

- Port du masque obligatoire lors des rassemblements au début et à la fin des cours, pour le moniteur et pour les élèves de 11 ans et plus.
- Pas de limitation d'effectif dans les cours de ski.
- Dans les bâtiments, pour les espaces publics :
 - Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus.
 - Gel hydro-alcoolique à disposition.
 - Désinfection des surfaces.
- Désinfection du matériel prêté (dossards, DVA,...).

Dans les bars / restaurants

- Consommation assis uniquement.
- Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique.
- Port du masque obligatoire pour les clients lors des déplacements dans l'établissement.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.
- Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Rappel :

La pratique des sports de glisse est une pratique de plein air, où l'équipement (casque, gants, ski, lunettes ou masque de ski, bâtons...) favorise les gestes barrières.

Dans certains lieux publics, la capacité d'accueil peut être réduite. Le masque est obligatoire à partir de 11 ans.

